

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye. Provinces.  
 Pour un an . . . 26 fl. 30 fl.  
 six mois . . . 14 16  
 trois mois . . . 7 8

**PRIX DES INSERTIONS.**  
 Les premières 5 lignes à 1.50 timbre  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA REDACTION**  
 La Haye, Spui, n° 75.  
**BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,**  
 Chez M. van Weelden, libraire, sous  
 et chez les Héritiers Doorman, li-  
 braires, Lange Pooten, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction franc de port.

**A cause de la solennité des fêtes de la Pentecôte, le Journal de La Haye ne paraîtra pas lundi soir, mais dans la matinée du même jour il sera délivré à MM. les abonnés un bulletin extraordinaire donnant en résumé les nouvelles les plus importantes du jour, ainsi que les cours des fonds publics.**  
**Il paraîtra demain dimanche, comme de coutume, à 11 heures et demie, un bulletin ordinaire qu'on peut se procurer au bureau du Journal de La Haye au prix de 10 cents.**

LA HAYE, LE 10 JUIN.

## REVUE POLITIQUE.

L'inquiétude est de nouveau à l'ordre du jour dans Paris. Des rassemblements très considérables s'y forment tous les soirs, et il ne faut rien moins qu'un vaste déploiement de forces pour maintenir l'ordre. Les cris de vive Barbes! à bas les riches! qui retentissent par moment au sein de la foule, ne laissent malheureusement aucun doute sur les dispositions des perturbateurs. Il est évident, du reste, qu'ils sont poussés par des moteurs invisibles. Quoi qu'on en dise, l'anarchie se dispose à lever la tête; une nouvelle lutte, on n'en saurait douter, s'engagera bientôt, et probablement le fameux banquet à 25 centimes en sera le signal. On ne porte pas à moins de 150,000 le nombre des souscripteurs. Le jour où il aura lieu, n'est pas encore déterminé.

L'avis a été ouvert au sein de la commission exécutive, d'interdire ce banquet. Ce fait est curieux, mais la réalisation de l'idée est impossible. On ne fait pas attention qu'une poursuite criminelle est intentée contre les ministres de Louis-Philippe qui ont interdit, contrairement à la loi, du moins on le dit, le banquet du 22 février. Quoi qu'il en soit, l'embarras est, à son comble, et il semble qu'un sentiment général de crainte ou de méfiance soit répandu dans l'air, et qu'un pressentiment indéchiffrable jette chaque soir dans les rues des flots de population.

Pour mettre le comble à l'inquiétude, on répand toutes sortes de bruits alarmants. On parle de la présence à Paris tantôt du prince de Saxe-Cobourg, tantôt du duc de Bordeaux; on se entretient de projets tendant à délivrer les détenus de Vincennes. Ces bruits n'ont d'ailleurs rien d'in vraisemblable. Mais qu'arriverait-il s'ils pouvaient être mis à exécution?

Si le gouvernement était fort, s'il jouissait de la confiance publique, il serait, malgré tant de présages sinistres, permis encore de se rassurer sur l'avenir. Mais la faiblesse de la commission exécutive est flagrante, et l'avenir semble livré au hasard.

Les élections se sont faites partout avec un calme parfait, mais avec une complète indifférence de la part des électeurs. Des populations rurales se sont abstenues en masse de voter. A Paris même, un grand nombre de citoyens ont dédaigné de faire usage du droit que leur confère le suffrage universel.

Les élections de Paris sont terminées; elles ont déconcerté les prévisions qu'on avait formées: les candidats du gouvernement ont à peu près tous disparu au fond de l'urne; les parisiens nettement tranchés ont seuls remporté la victoire.

Ce n'est certainement pas un petit sujet d'étonnement que de voir les noms de MM. Thiers, Moreau, Boissel, sortir à côté de ceux de MM. Pierre Leroux, Lagrange, Proudhon, l'inventeur de la devise: la propriété, c'est le vol. M. Caussidière figure à côté de Louis Bonaparte, qui deux fois a tenté sous Louis-Philippe de relever la dynastie impériale, et a passé plusieurs années détenu au fort de Ham. Ce résultat même dessine assez clairement la situation; chaque parti a marché de plus en plus dans le sens qui lui était propre. Toute concession réciproque était devenue impossible. Chacun a combattu pour ses candidats privilégiés, ne voulant rien céder de ses prétentions.

Mais dans cette lutte, le parti avancé a fait preuve de beaucoup plus d'habileté que le parti modéré. Il a voté comme un seul homme. Les modérés, au contraire, ont dispersé leurs voix sur un grand nombre de candidats, et ont amené ainsi le triomphe de trois des membres portés sur la liste des ultra-démocrates.

Les hommes de la presse ont été écartés sans exception. Ni le rédacteur en chef du National, ni celui de la Liberté, ni celui de la Réforme, n'ont obtenu un nombre de voix quelque peu significatif.

Le résultat d'avant-hier de l'Assemblée nationale de France n'a présenté qu'un fort médiocre intérêt. On y a discuté, sans prendre de résolution, le projet de réforme parlementaire.

Les nouvelles de l'Italie portent que 5,000 Napolitains ont dû passer le Pô, le 26 du mois dernier, pour se joindre à l'armée de Charles-Albert. Naples est tranquille. Le bruit qui a couru de l'assassinat du roi ne reposait sur rien.

Le Morning-Chronicle du 7 publie une lettre de sir Bulwer, l'ancien ministre du gouvernement britannique à Madrid. Elle donne quelques explications sur les motifs réels de la malveillance dont il a été l'objet et sur les causes de son renvoi. Suivant lui, les mariages espagnols n'auraient nullement suscité cette malveillance, mais bien la note explicative du 7 avril qu'il a remise au cabinet espagnol de la part de son gouvernement. Le ministre espagnol, mécontent des conseils de lord Palmerston, voulant gouverner à sa guise, aurait cherché à écarter un aussi mauvais conseiller que lui-même.

On croit en voyant une correspondance de Berlin, adressée à Cologne, que le roi de Prusse serait disposé à recevoir le prince royal de la république française, M. Arago, en qualité de plénipotentiaire, dès que ce diplomate aura reçu de la république française ses lettres de créance.

Le journal de Cologne publie des nouvelles du Schleswig. Une bataille a été livrée entre les Allemands et les Danois. Les premiers ont remporté la victoire. Le journal allemand

ne publie aucun détail sur ce combat qui paraît remettre de nouveau en question ce conflit que l'Angleterre et la Russie croyaient si près de son aplanissement.

La guerre de la Cafrerie, cette longue suite de dévastations et de meurtres, où une des plus grandes nations du monde civilisé se voyait souvent réduite à rivaliser de cruauté avec les tribus sauvages, vient enfin de recevoir son terme, par la conclusion d'une paix générale, fondée sur les bases qui semblent en assurer la durée.

Suivant les journaux du Cap, auquel nous empruntons cette nouvelle, l'œuvre de la subjugation est complète, et ne laisse plus rien à désirer, au point de vue des intérêts anglais. Les Cafres seront régis par leurs chefs, mais les chefs seront investis de leurs fonctions directement par le gouverneur de la colonie. Tout le pays des Cafres est regardé comme conquis, et la souveraineté la plus illimitée en est dévolue à la reine d'Angleterre.

Si nous en croyons un journal de cette ville, voici quelles seraient les modifications apportées par le conseil des ministres au projet de Loi-Fondamentale. L'art. 3, relatif à la liberté de la presse; l'art. 10, traitant du droit de réunion; l'art. 40 et 45 relatifs à la régence; l'art. 55, traitant de la prérogative royale en ce qui concerne la nomination et la révocation des officiers; l'art. 58 relatif à l'administration des colonies; l'art. 72 et 74, contenant les dispositions pour les élections des députés à la Première et à la Seconde Chambre des Etats-Généraux; l'art. 82 déterminant l'époque pour laquelle les membres de la Première Chambre sont élus; l'art. 86, traitant des incompatibilités; l'art. 117, relatif à la composition des Etats-Provinciaux; l'art. 132, traitant des administrations locales et de la nomination des bourgmestres; l'art. 160, relatif aux traitements et pensions du clergé; l'art. 162, traitant de la liberté des cultes, ainsi que les articles additionnels. Il paraît qu'on a de nouveau introduit dans la Loi-Fondamentale les art. 33, 105, 121 et 202 de l'ancien pacte constitutionnel. Les membres de la Première Chambre seront élus pour la durée de 9 ans, à renouveler par tiers tous les trois ans. Les membres sortants seront rééligibles. Au Roi appartient la nomination du président de la Première Chambre ainsi que celle des bourgmestres.

Les conseils des ministres se succèdent sans interruption. Encore hier tous les ministres se sont réunis à huit heures du soir et ne se sont séparés qu'après onze heures.

S. A. le duc Bernard de Saxe-Weimar a dîné hier à la Cour.

Les membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux sont convoqués en séance publique le 20 de ce mois.

Le courrier d'Allemagne ne nous a pas apporté aujourd'hui le Journal de Francfort.

### Le congrès de Prague.

PRAGUE, 4 JUIN. — Le gouvernement provisoire a publié une déclaration, dans laquelle il dit: « Sans vouloir nous porter à des accusations, nous faisons simplement ressortir le fait que, à Vienne, le ministère n'est plus libre relativement aux actes dont il est responsable, qu'il se trouve sous l'influence d'une volonté étrangère, qui n'est pas celle de l'empereur; dans ce déplorable état de choses, il ne reste aux fidèles provinces de l'empire d'Autriche, conséquemment aussi au royaume de Bohême, qu'à diriger elles-mêmes leur administration; comme seul moyen possible de préparer la voie à un arrangement à la future diète. »

Le prince de Savoie, prince Georgevitch, a envoyé au congrès slave un de ses ministres, qui est arrivé hier dans notre ville.

La seconde section du comité national bohème a formulé dans la séance du 29 mai, ses principes fondamentaux de la future constitution du royaume. En voici les principaux points:

Le droit de se gouverner soi-même, de même que les libertés et les droits existants du royaume, seront maintenus en tant qu'ils se concilient avec une Autriche puissante au dedans et au dehors.

La diète se composera de députés qui nommeront ensuite dans leur sein un sénat.

Dans les campagnes, il y aura un député par 20,000 habitants.

Toute ville ou bourg de 6,000 habitants nommera un député. Celles de 10,000 âmes en nommeront deux, et la capitale, 12.

Tout citoyen majeur et apte à faire partie de la garde nationale, est électeur. Pour être éligible, il faut avoir 28 ans révolus.

Le sénat se compose de 60 membres, dont un sixième est réélu tous les ans. Pour être éligible au sénat, il faut être âgé de 36 ans accomplis.

La diète se réunit tous les ans, et la chambre des députés est renouvelée tous les trois ans.

La haute administration du royaume se composera de: S. M. l'Empereur;

Du conseil des ministres, consistant en un ministre de la guerre, un ministre de l'intérieur, un ministre des finances, un ministre des affaires étrangères et un ministre du commerce et des travaux publics;

Du gouverneur ou vice-roi;

Du conseil responsable du gouverneur, composé de cinq membres ayant chacun ses attributions distinctes.

Vu l'importance de ces questions, il a été décidé que les débats ne seraient ouverts qu'au bout de huit jours.

### Insurrection à Haïti.

La Presse publie les détails suivants sur la nouvelle révolution qui a éclaté à Haïti:

Le dernier paquebot arrivé de Saint-Domingue au Havre, y a apporté la nouvelle du massacre des hommes jaunes ou de sang mêlé.

Depuis la révolution de Saint-Domingue, un antagonisme s'est établi entre les deux classes triomphantes. Les jaunes, moins nombreux, mais plus intelligents, ont généralement dominé, et ils ont dominé par la race. On leur a reproché tous les malheurs de la société haïtienne. En fait, le mal

était profond, et le gouvernement était difficile en raison des jalousies profondes des classes. Les purs noirs auraient-ils mieux fait? Cela n'est point démontré.

La révolution de 1842, qui chassa le président Boyer, donna bientôt la prépondérance à la classe la plus nombreuse. Les présidents Guerrier et Pierrot étaient de race pure africaine. Mais le changement fut plutôt dans les apparences qu'au fond même. La magistrature suprême fut laissée à un noir; mais les hommes jaunes partagèrent les ministères, et, plus habiles, ils conservèrent l'autorité et l'initiative réelle. L'antagonisme et l'hostilité persistaient entre les classes.

Dans les commencements d'avril, alors que tous les esprits étaient vivement préoccupés à Port-au-Prince du sujet de la guerre de caste, qui venait de recommencer dans le sud, les principaux personnages de la république (appartenant presque tous à la race jaune) se trouvaient sous les galeries de l'hôtel du président, pour le saluer au retour d'une revue militaire qu'il venait de passer.

La garde noire de Souloque vint se tenir dans la cour d'honneur qui bordait ces galeries.

Tout à coup, on entend une de ces détonations imprévues qui restent toujours inexplicables. Les noirs s'écrient qu'on assassine leur président; les fusils s'abaissent, et un feu de peloton fait tomber sur le carreau ceux qui se trouvaient à leur portée. On cite parmi les morts le citoyen Leconte, ancien ministre; Cerisier, secrétaire de la dernière mission envoyée à Paris; le docteur Merlet; Brouard, publiciste, etc., tous hommes distingués et méritants. Aussitôt on court aux armes. Force reste à la loi, comme on dit.

Mais Dupuis, l'un des ministres de Souloque; Ferry, ancien ministre; Preston, sénateur; Marguèron, homme important; enfin toutes les sommités de la race jaune furent obligés de s'embarquer au plus vite, les uns pour la Jamaïque, les autres pour les Etats-Unis.

Souloque s'est dirigé vers le sud; la guerre de castes n'a pu qu'emprunter une nouvelle intensité à ce massacre.

Le Jamaica Times contient de nouveaux détails sur l'insurrection qui a éclaté dernièrement à Haïti. Le gouvernement, après avoir triomphé de l'insurrection, avait rendu une proclamation dans laquelle il déclarait traitres envers l'Etat MM. Preston, père; Guignard, colonel; Ferry, Marguèron, Bance, Chiâtre, Barrot, Blockhurst, Pavé, Emile Ucher, Saint-Armand, avocat; Montésir-Saintonge, Dumai, L'Espérance, Salomon Zamor. Ordre avait été donné de les arrêter sur-le-champ, et de les fusiller sans autre forme de procès. La plupart, toutefois, étaient parvenus à s'évader.

### Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 7 JUIN. — Le Sun annonce que le comte de Mirasol, qui avait été envoyé en mission spéciale à Londres par le gouvernement espagnol, à l'effet de maintenir les relations amicales entre les deux pays, est sur le point de retourner à Madrid.

Une pétition signée par un grand nombre d'habitants de la métropole a été adressée à la reine pour la prier de faire exécuter rigoureusement les lois, et d'empêcher les troubles occasionnés par les meetings chartistes.

Grâce aux mesures prises lundi dernier par la police, pour empêcher les meetings chartistes, il n'y a pas eu hier de tentative de désordre. De bonne heure un inspecteur de police s'était placé sur le lieu occupé ordinairement par les orateurs chartistes quand ceux-ci arrivèrent et virent la police, ils s'enfuirent dans diverses directions. Des meetings ont eu lieu dans la soirée dans quelques cafés et cabinets de lecture, mais l'ordre n'a pas été troublé.

Un nombreux meeting d'électeurs a eu lieu hier à Manchester, et on y a adopté des résolutions pour blâmer la récente déclaration de lord John Russell; que le peuple n'a pas besoin de réformes, et pour témoigner le peu de confiance qu'ils ont dans le gouvernement.

Hier, dans l'après-midi, le secrétaire d'Etat de l'intérieur a eu une longue conférence avec l'attorney-général, le sollicitor-général et les commissaires de police de Londres. Le but de cette entrevue, qui a duré plus de deux heures, était d'arrêter les mesures de précautions à prendre pour maintenir l'ordre, lundi prochain, jour désigné pour une grande démonstration chartiste. On assure qu'il a été question aussi de la nécessité, pour le gouvernement, de demander au parlement de nouveaux pouvoirs afin de mettre un terme à l'agitation inconstitutionnelle qui depuis trois mois tient le pays dans l'inquiétude. Sir George Grey a eu aussi une conférence avec le duc de Wellington à la suite de laquelle un courrier a été expédié à Woolwich.

Lord Howden, ex-ministre britannique à Buenos-Ayres et à Rio-Janeiro, est arrivé hier à Portsmouth.

On écrit de Dublin que la maison Thomas Moonay et comp., de cette ville, a suspendu ses paiements. Son passif est, dit-on, de plus de 150,000 livres.

### Nouvelles d'Allemagne.

On écrit de Berlin, 7 juin:

Le prince royal de Prusse est arrivé hier au soir à Potsdam. Demain le prince se rendra à l'Assemblée nationale pour demander à être remplacé momentanément par le député stipulant.

M. Arago, chargé par la République française d'une mission à Berlin, a eu hier une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères. Jusqu'à présent M. Arago n'est pas encore accrédité comme ministre plénipotentiaire près la cour de Berlin, et sur la déclaration de son caractère d'ambassadeur, que le roi serait disposé à le recevoir en cette qualité; il s'est adressé immédiatement à son gouvernement pour obtenir ses lettres de créance. Ainsi, sans cesse correspondant, se trouveront rétablies les relations diplomatiques entre la Prusse et la République française.

L'heure avancée de la nuit nous avons reçu hier le courrier de l'Allemagne, nous a permis de donner que le résumé de la réponse de M. d'Arnim, ministre des affaires étrangères en





Non, le bagne actuel est une institution inconcevable dans un pays civilisé; je ne sache rien d'aussi révoltant pour la morale et le bon sens. Si le genre du mal voulait pourrir le monde et pervertir les hommes, que pourrait-il inventer de mieux que ce que vous faites avec la prétention de bien servir la société? que pourrait-il faire de mieux que de créer des écoles de crime, où le vice s'enseignerait publiquement, et de lâcher ensuite dans le monde ces écoliers infâmes? Et la plus simple morale ne dit-elle pas qu'en voulant indistinctement tous les condamnés à l'honneur public, qu'en leur infligeant à tous également, quel que soit leur délit et contre l'intention de la loi, une sorte de punition perpétuelle, qu'en les poussant enfin fatalement, invinciblement, au désespoir par l'humiliation, on se rend en quelque sorte complice de leurs rechutes? Ce système pourtant a des défenseurs. Il s'est trouvé des hommes qui ont déclaré nécessaire ce sceau de l'infamie qu'on imprime au condamné. Ne songeaient-ils pas, comme l'a dit éloquemment M. de Lamartine autrefois, que ce sceau indélébile qui le rejette dans la société de ses pareils devient inévitablement le sceau de la récidive et du crime? Si vous considérez ce signe infâme comme un exemple utile et bon à montrer aux hommes, vous tombez dans une grande erreur: les spectacles odieux n'améliorent pas les hommes; la vue du crime n'inspire pas la vertu; le passage d'une chaîne de forçats n'a jamais éveillé des sentiments élevés, elle a souvent, au contraire, soulevé des passions mauvaises, et ce que je dis des forçats, je pourrais le dire de l'échafaud, dont vous croyez le spectacle si effrayant. Les exécutions publiques, croyez-le bien, plaisent aux natures basses, elles ne terrifient que les âmes pieuses et honnêtes.

Ici, du reste, je rendrais justice au gouvernement provisoire. Il a récemment aboli l'exposition publique. Il a bien fait; pour les raisons que je viens d'énoncer, c'était une peine détestable qui occasionnait souvent les plus regrettables désordres. Pourquoi donc, puisqu'il en traitait dans cette voie, s'est-il pas décerné que les exécutions se feraient désormais, comme en Angleterre, dans l'intérieur des prisons? Ce décret est un peu fait pour pardonner son imprudente abolition du travail.

Pour compléter cet aperçu des bagues, je n'ajouterais qu'un seul mot: la question financière a été invoquée au sujet de la réforme des prisons; elle est, à mon avis, tout-à-fait secondaire ici. Quelques-uns de ces millions dont on fait si bon marché dans de moins graves conjonctures, ne pèsent guère dans la balance où l'on jette un des plus grands intérêts de la société humaine. Je me borne à constater ici, d'après les rapports officiels, que le ministère de la marine gagnerait un million par année à employer à ses travaux des ouvriers libres au lieu de condamnés. Je passe aux maisons centrales.

Ici, pour beaucoup de raisons, la question devient plus intéressante, plus grave et plus importante encore. Elle s'applique à un nombre infiniment plus considérable d'individus; ces individus sont moins coupables, moins pervers, par conséquent plus corrigibles; nous n'avons plus affaire aux crimes, mais aux délits: ici le devoir de la société est d'amender plus que de punir. Ceux-là mêmes qui pensent que le crime ne mérite aucun pardon, que la justice des hommes doit être plus impitoyable que celle de Dieu, et qu'il faut jeter les forçats, sans distinction comme sans prévoyance dans une sentine impure qui vous les rend plus tard, ceux-là mêmes doivent convenir qu'en face de ces hommes coupables sans doute, mais à un degré bien différent, et coupables de fautes qui pourraient être imputées souvent à la société elle-même, la société a un grand devoir à remplir. Ce devoir est impérieux, car, il faut bien le dire, la civilisation ne diminue pas les contraventions; au contraire, elle crée de nouveaux besoins d'où naissent des désordres nouveaux; ce qui le prouve, c'est que, si le nombre des crimes reste à peu près stationnaire en France, le nombre des délits augmente sensiblement, presque régulièrement, et la civilisation ne mérite pas son nom, si elle ne répare pas le mal qu'elle cause, si elle ne donne pas le remède aux maux qu'elle engendre.

En bien! que fait la civilisation pour les prisons qu'elle remplit? Que se passe-t-il dans les maisons centrales, dont la population s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier dernier à 17,350 détenus? Que s'y passe-t-il maintenant? Je l'ignore, ou plutôt je le devine, mais voici ce qui s'y passait il y a trois mois.

Il y a trois mois, une maison centrale ressemblait, pour tout homme de bonne foi, à une manufacture, moins la liberté de ceux qui y travaillaient. Hors la privation de la liberté, les détenus, convenablement habillés, nourris à merveille, soignés avec sollicitude pendant leurs maladies, n'y subissaient guère en réalité et n'y subissent encore d'autre peine que la honte, la honte de l'agglomération, la honte de faire partie, aux yeux de tous, d'une société déshonorée. Cette peine, qui peut être grande pour les détenus qui gardent encore un sentiment de fierté et de dignité humaine, est, on le devine, fort minime pour les condamnés au cœur endurci, au front sans remords. Là encore l'intention de la loi est trahie, et le plus pervers se trouve être le moins puni. Il est fort difficile de rendre plus sévère le régime des maisons centrales. On y a imposé le silence, il est impossible de l'obtenir: les détenus, qui passent ensemble plusieurs mois, souvent plusieurs années, trouvent moyen, mieux encore que les écoliers, de s'entendre sans parler, et de causer par signes, par le regard. Seulement, par cette prescription du silence, qu'ils éludent et éluderont toujours, on entretient en eux la continuelle volonté de l'enfreindre, par conséquent l'esprit d'indiscipline ou de révolte, et l'on développe l'astuce et la fourberie, qui ne sont que trop naturelles ordinairement à leur caractère. Ne pouvant supprimer par le fait la conversation, qui est un des besoins de l'homme vivant dans la société de ses semblables, on s'en est pris aux menus plaisirs du détenu; on a défendu le tabac et prohibé les cantines. Alors les prisonniers, trouvant le régime trop sévère, ont déclaré qu'ils préféreraient le bagne, où l'on vivait en plein air, où l'on pouvait se promener, grâce à la charité des visiteurs, une foule de petits adoucissements. Non-seulement ils ont déclaré leur préférence en paroles, mais beaucoup d'entre eux, les annales des prisons en font foi, ont commis dans les maisons centrales des crimes pour être transférés au bagne et passer de la population de détenu à celle de forçat.

Ce que nous avons dit, à propos du bagne, de la contagion morale, il faut l'appliquer, en ce qui concerne les maisons centrales. Ici le résultat est plus triste encore, car, au lieu de le répéter, à des natures décidément mauvaises, à des instincts brutaux comme ceux des bêtes sauvages. Souvent, au contraire, ce sont des hommes égarés plutôt que criminels, sur lesquels l'éducation, les bons conseils exerceraient une grande influence, si l'on pouvait donner de bons conseils et une éducation quelconque à des hommes que l'on livre à tous les mauvais exemples. Dans les maisons centrales, en effet, comme au bagne, le contact du vice propage toutes les maladies morales. On peut le dire, tout condamné qui entre dans une maison centrale, s'il est sain, se gangrène; s'il est gangrené, se pourrit. La preuve de cette triste assertion, c'est que le chiffre des récidives pour les maisons est, d'après quelques rapports, de 25 à 30 pour 100, de 41 pour 100 d'après d'autres rapports, c'est-à-dire le tiers au moins, sinon la moitié de la population encore, c'est que les bagnes reculent à leur population. L'an dernier, sur 1,327 forçats, entrés à Rochefort, à Toulon ou à Brest, on a compté 503 condamnés sortant des maisons centrales. Dans la prison de Philadelphie, je reviendrai sur ce chiffre, les récidives sont de 4 pour 100 au lieu de 30.

Voilà pour le moral des prisonniers, voilà pour la garantie de la société. Croit-on maintenant que les désordres qu'engendre la vie commune, que facilite une grande réunion d'hommes débauchés, que l'air épais et empoisonné qu'ils respirent dans ces établissements trop peuplés, n'aient pas sur la santé des détenus une funeste influence? Consultez la statistique encore une fois. Dans les maisons centrales, la mortalité

est, pour les hommes, de 1 sur 13, pour les femmes, de 1 sur 14; elle est de 1 sur 6 dans certaines maisons, tandis que dans la vie commune elle est de 1 sur 41 (1). Voilà le côté humanitaire de la question. Dira-t-on que les prisonniers sont soumis à des influences locales, sujets à des maladies qui n'atteignent pas l'homme libre? D'accord; mais comment se fait-il que, dans la prison de Philadelphie, la mortalité, les nègres mis hors de cause, soit moins grande non pas seulement que celle de nos maisons centrales et de nos bagnes, mais que celle de nos régiments, qui sont composés de l'élite de notre population?

En présence de chiffres aussi significatifs, il y avait urgence, comme on voit, à réformer notre système pénitentiaire. Tel qu'il était pourtant, s'il renfermait une bonne chose, c'était assurément le travail; le travail était à la fois une saine distraction, une garantie d'ordre, une bonne habitude; c'était le seul moyen employé de répression et d'amendement; c'était une bonne préparation pour l'avenir. On avait pensé que le détenu, après quelques années laborieusement employées, serait mieux préparé à la vie active, probablement pénible, qui l'attendait au sortir de prison, s'il voulait rentrer dans le chemin de la vertu. Il était regrettable sans doute que les détenus, au lieu d'apprendre chacun un métier qui devait plus tard un gagne-pain, fussent employés dans les maisons centrales plus souvent comme moteurs, comme machines ou comme rouages de grandes industries; mais enfin du soir au matin ils étaient occupés, et cette occupation était leur sauvegarde. Or, qu'a fait le gouvernement provisoire? Sentant bien qu'il y avait quelque chose à réformer dans les prisons, il a réformé... quoi?... le travail! Et ces malheureux, qui, malgré leurs occupations constantes, étaient exposés à tous les contacts impurs, à toutes les corruptions, à tous les désordres, à tous les vices, à toutes les infamies qui s'enseignent, il les livre à l'oisiveté! Il leur défend, pour ainsi dire, de faire autre chose que de se corrompre les uns les autres, que de conspirer contre la société, contre eux-mêmes!

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Rapport de M. Béranger à la chambre des pairs.

AVIS. — L'Office-Commercial demande un mandataire dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de canton pour l'y représenter et y faire opérer le placement de toute espèce de marchandises dites: *Articles de Paris*; émoluments et remises de 2,000 à 2,500 francs, pas de garanties pécuniaires. Ecrire franco au directeur, Rue Madame, n° 43, à Paris.

**THEATRE ROYAL FRANÇAIS DE LA HAYE.**  
Mardi, 13 Juin 1848. (Représentation n° 5.)  
PAR EXTRAORDINAIRE,  
**Robert le Diable,**  
grand-opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de G. Meyerbeer.

M. BESSIN, première basse noble, remplira le rôle de *Bertram*.  
M. BONNAMY, premier ténor léger, remplira le rôle de *Raimbaud*.  
Mme ARGÉ, première chanteuse Stoltz, Falcon, remplira le rôle d'*Alice*.  
Mme BESSIN, première chanteuse légère, remplira le rôle d'*Isabelle*.

DANSE.

2<sup>me</sup> acte. 1. *Chœur dansé*, par MM. et dames du corps de ballet.  
2. *Pas de Deux*, dansé par Mlle CHEVALIER, première danseuse demi-caractère et M. Collet.

3<sup>me</sup> acte. *Grande scène des nonnes*, exécutée par Mlle BÉVARD, première danseuse noble, et les dames du corps de ballet.

On commencera à 6 heures et demie.

**ANNONCES.**  
**GRAND BAZAR**



Le soussigné a l'honneur d'informer le Public que depuis la dernière foire de La Haye, la réouverture de son Bazar a eu lieu le 31 Mai 1848. L'on y trouve constamment un riche assortiment des objets les plus nouveaux et les plus curieux de tous les pays. De riches collections d'objets chinois et japonais et autres antiquités de contrées antiques; un précieux cabinet de coquilles, d'autres objets curieux, ainsi que tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de quincaillerie française et anglaise.

Le soussigné espère qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à présent.

**D. BOER.**

**Fonds publics et Buletins de Bourse.**

AMSTERDAM, 9 JUIN. — La bourse en général offrait aujourd'hui un aspect moins favorable, et il se présentait plusieurs vendeurs dans presque toutes les valeurs hollandaises et étrangères à des cours tant soit peu réduits. — Les fonds Autrichiens même, malgré la hausse de Vienne, se ressentaient de la faiblesse générale.

HAMBROUG, 7 JUIN. — Les affaires en fonds publics ont été assez animées, quoique les transactions fussent restreintes. — Les fonds Russes ainsi que la dette intérieure se négociaient à des cours plus élevés.

PARIS, 8 JUIN. — Nos fonds n'ont éprouvé que des variations insignifiantes le 3%, a varié entre 46 et 46-25, dernier cours; en baisse de 25 c. sur hier; le 5%, a fait 68-50 et 68-25, il reste à 68-25 également en baisse de 25 c. La liste des élections qui était connue à la bourse n'a eu, malgré sa composition, aucune influence sur nos fonds.

Les actions de la banque de France ont monté de 35 fr. à 1270, et les obligations de la ville de Paris, de 5 fr. à 1200. Les bons du trésor ont été faits à 22 1/2, de perte. — A terme, le 3%, reste à 46 25 et le 5% à 68.

Chemins de fer. — Il y a hausse de 3-75 sur le Rouen (413-75); de 3-75 sur l'Orléans et le Marseille (220); de 2-50 sur le Havre et de 1-25 sur le Strasbourg et le Tours à Nantes. — Le Montreux a baissé de 5 fr. ainsi que le Dieppe, les autres cotes restent comme hier.

Fonds étrangers. — Le 5% belge 1840 a baissé de 1/4 à 66 1/2 et l'emprunt romain de 2% à 56, celui du Piémont, et la rente de Naples n'ont pas varié. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

ANVERS, 9 JUIN. — On a fait passablement d'affaires en fonds Belges 2 1/2% qui ont été traités à 32 3/4, 7/8, 33, pour rester à 33 1/16 % P. 5% 66 A. 4 1/2 % 61 1/4 P.

Fonds espagnols: 5% 91 1/2 fait et reste 99/16 A.; 3% dette intérieure 16 3/16 A. et 16 5/16 P.

2 3/4 h. — Fonds belges 2 1/2 % 36 A. et 39 1/8 P. — Fonds espagnols 5% 99/16 A.; de 8% dette intérieure 16 1/4 A. fait et A.

MARSEILLE, 3 JUIN. — 3% 21 5/16 A. 7/16, 5% 13 1/4 A. Dette sans intérêt 5 1/8 A. banque St. Ferd. 74 s 7/8. Changes: Paris 4 45 P. Londres 42, 50 P.

BERLIN, 8 JUIN. — Les affaires étaient plus restreintes. Les cours des actions de la banque et du chemin de fer de Cologne-Minden, plus fermes qu'à la clôture de la bourse d'hier; les autres actions des chemins de fer ont éprouvé une réaction assez marquée. — Les fonds Russes plus faibles et offerts.

VIENNE, 6 JUIN. — Les nouvelles du théâtre de la guerre ont influencé favorablement sur les fonds publics — Tous les cours se sont encore améliorés et le prix de l'or a fléchi.

(Comme nous l'avons fait observer dans le Journal de La Haye d'hier, l'on ignorait encore à Vienne à la date précitée la capitulation de Peschiera et l'échec éprouvé par l'armée Autrichienne à Goito. (Note de la Rédaction.)

**Bourse d'Amsterdam du 9 juin.**

Deute act. .... 2 1/2	41 1/2	Portug. à L. 3	92	Berlin court. .... 6	
Dito dito ..... 3	48 1/2	Dito dito ..... 4	92 1/2	Genève ..... 1 1/2	
Dito en liq. .... 3		D'int. à Conto		Venez. .... 2 1/2	13
Dito dito ..... 4	62 1/2	O. russe Hope. 5	92	<b>Changes.</b>	
Emp. des L. O. 4	62 1/2	Dito dito ..... 5	92 1/2	Paris court. .... 56 1/2	P.
S. d'Am. .... 3 1/2	62 1/2	Certific. dito 5	78 1/2, 79 1/2	2/m ..... 55 1/2	A.
Soc. de C. .... 4 1/2	118	Dito dito ..... 4	68 1/2	Madrid 3/m ..... 200 n.	A.
Lac de Harl. .... 5		Bill. Stieglitz. 4	68 1/2, 69	Lisbonne 3/m ..... 40	A.
C de f. du R. 4	64 1/2	Cert. à Hamb. 5		Gènes 2/m ..... 44	A.
Ch. de fer Holl.		Insc. gr. 1, 6		Naples 2/m ..... 71	P.
Dito ..... 4 1/2		Certific. dit. 6	50 1/2	Vienne 6/s ..... 30	A.
Belgique ..... 4 1/2		Pologne Cert. 4		Francfort 6/s ..... 98	A.
Rothsch. 2 1/2	31 1/2	Lots Pol. fl. 300	101, 102	S-Petersb. 2/m. 169	A.
Esp. Ard. 35 1/5	9 1/2	Dito dito fl. 500		Londres court. 11.95	A.
Dito de 510 1/5	9 1/2	Amér. Phil. B. 6		2/m ..... 11.85	A.
Dito Piéc. c. 5	9 1/2	Dito "ct. de B.		Hamb. court. .... 34 1/2	A.
Dito ..... 3	22	Autr. Mét. .... 5	51 1/2	2/m ..... 34 1/2	A.
D'int. à 6 m 3	16 1/2	Dito ..... 2	26 1/2		
Coup. Ardoin. 6 1/2	1/2	Dito ..... 4			
Passive ..... 5		Bras ..... 5	70 1/2		
Deferred ..... 5		Dito 1843 ..... 5	67 1/2		
Dett. diff. à P.		N. Mexico ..... 5			

**Bourse de Rotterdam du 9 juin.**

COURS DE CLÔTURE.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2 1/2 0/0 41 1/2

Dito dito 3 1/2 48 1/2

Dito dito 4 1/2 63 1/2

ESP. — Ard. de L. 170. 5

ESP. — Ard. int. L. 510 3 0/0

RUSSE. — Emprunt Hope 1798 & 1816. 5

92 1/2

AUTRICHE. — Certi. Mét. 2 1/2

**Bourse de Paris du 8 juin.**

Sp.c au compt	46 25	Société génér.		Paris Nord	361 25
» fin cour.	46 25	Esp. dette act.		» Strasb.	357 50
Emprunt 1837		» différée		» Lyon	312 50
» fin cour.		» nouv. 3 p.		Zinc Vieille Mt.	1875 ex
Sp.c au compt	68 50	» dette int.		» Gr. Montag.	(div.
» fin cour.	68	Naples 3 p. c.	71 50		
Banq. de Franc	1270	Rome Em. 1844	56	<b>Changes.</b>	
Cais. G. 1000		CHEMINS DE FER.			
Belg. 5 p. 1840	66 1/2	Paris St-Germ.			
» 5 p. 1842		» Vers. r. dr.	120		
» 4 1/2 1844		» r. g.	100		
» 3 p. 1833		» Orléans	575		
» 2 1/2 1845		» Rouen	403 75		

**Bourse d'Anvers du 9 juin.**

Belgic. C de la bq B. 2 1/2	32 1/2, 33	A.	PRUSSE. Ditol. à Berl. 1832	
Cert. de la soc. g. R. 2 1/2			NAPLES. Cert. Falconet. 5	
Emprunt ..... 3			ETAT ROMAIN. .... 5	56
Dito ..... 4			<b>Changes.</b>	
Dito ..... 4 1/2			Amsterdam court. ....	1/2 à 3/4 av.
Dito de 1840. .... 5	66	P.	2/m ..... 2/m.	
Dito 1842. .... 5			Rotterdam court. ....	2/m.
HOLLANDE. Dette act. 2 1/2			Paris court. ....	1/2 av.
AUTRICHE. Métallique. 5			2/m ..... 2/m.	
Dito 2 1/2			Londres court. ....	25.62 1/2
Lots de fl. 250 emp. 1839			2/m ..... 2/m.	
Dito de fl. 500			Hambourg court. ....	183 1/2 à 184
Pénance. Lots de fl. 300			2/m ..... 2/m.	
BABE. Lots de fl. 50 1840.			Francfort court. ....	210 1/2 A.
Dito 1845			2/m ..... 2/m.	
ESPAGNE. Emp. 1834. 5 9/8		P.	Escompte. ....	5%
Dette différé 1831				
Dito passive 1834				
RUSSE. Emp. à Am. H. C. 5				
Dito dit. nouvel. .... 5				

FRANCFORT 8 JUIN.	BERLIN 8 JUIN.	VIENNE 6 JUIN.
Métalliques. 5	Obligat. 3 1/2 69 1/2 à 69 1/2	Métalliques. 5
» 4	Russ. (Roths.) 95	» 4
» 3	Dito Stiegl. 4 7/8	» 3
» 2 1/2	Ch. de fer rhén.	» 2 1/2
Banque. .... 915, 925	» Aix à Maest	Emprunt 1834. 108
Emp 1834 fl. 500	Obi dela S. G. M. 83 1/2	» 1839. 66 1/2
» 1839 fl. 250	Banque de Prus 72 à 73	Ch. de fer Milan. 59
Hollande. 2 1/2	Hollande. 2 1/2	» du Nord. 92 1/2
Espagn. d. int.	Lots de Pol. 500 60 1/2	Act. de la Banq. 970
	Dito 300	Lots de 500 fl. 250
<b>Changes.</b>		
Amst. court. 101 1/2		<b>Changes.</b>
2/m ..... 100 1/2		Amsterdam ..... 158
Berlin court. 104 1/2	A Amst. court. 143 1/2	P Augsbourg ..... 114
3/m ..... 104 1/2	2/m ..... 142 1/2	P Francfort ..... 115
Hamb. court. 87 1/2	A Hamb. court. 150 1/2	A Hambourg ..... 172
2/m ..... 86 1/2	A 2/m ..... 149 1/2	A Londres ..... 12
Londres court. 121 1/2	A Londres 3/m ..... 624 1/2	P Paris ..... 184 1/2
2/m ..... 119 1/2	A Paris 2/m ..... 81 1/2	
Paris court. 94 1/2	A Vienne 2/m ..... 56.28	
3/m ..... 94 1/2	A Francf. 2/m ..... 56.28	
Vienne court. 105	P St-Persb 3/8	
3/m ..... 105		

**Bourse de Bruxelles du 8 juin.**

Emp. 1840 5 p.	66 1/2	P	Act. S. Nat. 4 p.	
» 1842 5 p.	66 1/2	P	» S. de Com.	
» 1834 4 1/2 p.	61 1/2	P	» B. de B. 4 p.	
» 1836 4 p.	55	P	» E. 1841 5 p.	
» 1838 3 p.	45 1/2	A	» M. d. 4 p.	
Dette act. 2 1/2			» A. réun. 4 p.	
S. G. et R. 2 1/2	38 1/2		» B. Fonc. 4.	
E. V. 1832 4 p.	78	A	» Espag. Ardoin	
» 1843 5 p.	65	P	» intérieur.	
Act. S. G. 5 p. c.			Naples 5 p. c.	
» S. C. 4 1/2			Romain 5 p. c.	
<b>Changes.</b>				
Amst. court. 101 1/2			Amst. court. 101 1/2	
2/m ..... 100 1/2			Francfort ..... 211	
Berlin court. 104 1/2			Hambourg ..... 184 1/2	
3/m ..... 104 1/2			Londres ..... 25.62 1/2	
Hamb. court. 87 1/2			Paris ..... 184 1/2	
2/m ..... 86 1/2				
Londres court. 121 1/2				
2/m ..... 119 1/2				
Paris court. 94 1/2				
3/m ..... 94 1/2				
Vienne court. 105				
3/m ..... 105				

**PAR TELEGRAPHE.**  
**Bourse d'Amsterdam.**

CE JOUR D'HUI 10 JUIN 1848.

Cours de clôture à 5 heures et quart.

PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2 0/0 41 1/2

Dito dito 3 1/2 48 3/8

Dito dito 4 1/2 63 3/8

ESPAGNE. — Ardoins de L. 510. 5

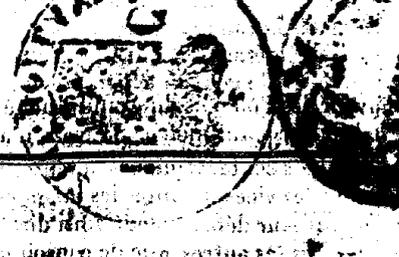
Dito intérieur L. 510. 5

RUSSE. — Emprunt Hope 1798 & 1816. 5

AUTRICHE. — Obligat. Métalliques 2 1/2

Absence à peu près complète d'affaires. — Tous les fonds ont baissé.

LA HAYE, CHEZ C. VAN DER MEER, N° 11, LA RUE DE LA HAYE.



BULLETIN DU MATIN. JOURNAL DE LA HAYE.

Prix 10 Cents.

LA HAYE, 12 JUIN. (11 heures et demie.)

M. de Mevius a reçu en audience particulière M. le comte de Mensdorff. Son Exc. a remis à S. M. les lettres de créance...

Nouvelles d'Allemagne.

La Gazette de Vienne du 7 juin publie une proclamation adressée par l'empereur d'Autriche aux habitants de Vienne.

« La Ville de Vienne, d'abord, et les députations de tout l'empire, en suite, ont reconnu avec gratitude que ce fut moi-même, votre saint-père, qui me dictai les institutions libérales les plus larges...

« Cette conviction que cette constitution répondait à l'attente générale a été déçue, entre autres, par les événements de Vienne du 15 mai...

« La manière dont cet événement s'est accompli m'a profondément blessé. L'opinion publique dans toute l'Europe l'a jugé ainsi.

« Quant à la constitution qui accordera à mon empire une force morale et matérielle, sera l'œuvre de l'opinion générale, et je suis fermement décidé à marcher d'accord avec elle.

« Mon plus ardent désir est maintenant de voir s'ouvrir bientôt la diète à Vienne. Mais si cette diète ne doit pas s'ouvrir que dans la capitale, il est de la plus grande nécessité que l'ordre et la tranquillité y régissent...

« Je crois donc pouvoir attendre des habitants de Vienne qu'ils emploieront tous les moyens pour rétablir l'ordre légal. Ainsi, que toutes les hautes personnes cessent et que les habitants de la capitale soient tous animés d'un esprit de conciliation.

« C'est avec une sollicitude toute paternelle que j'invoque ces sentiments des habitants de Vienne, et je compte le jour où, à l'ouverture de la diète, je pourrai en même temps fêter mon retour parmi mes Viennois toujours chers à mon cœur.

Innsbruck, 3 juin 1848.

FERDINAND.

WESSENBERG, DOBBELHOFF.

Cette proclamation, dit une correspondance de Vienne, a été reçue avec acclamation dans la capitale. C'est aux efforts du ministre Wessenberg, qui a été chargé de la formation d'un nouveau cabinet, que l'on doit cet heureux résultat...

FRANCFORT, 8 JUIN. — La commission pour l'établissement d'un pouvoir exécutif central a adopté, dit-on, le projet suivant qui lui a été proposé par M. Dahlmann :

L'Assemblée nationale arrête :

- 1. Jusqu'à la création définitive d'un pouvoir gouvernemental suprême pour l'Allemagne, il sera nommé un directoire fédéral pour l'exercice de ce pouvoir dans toutes les parties communes de la patrie allemande.
2. Ce directoire se composera de trois personnes qui sont investies de la confiance de l'Assemblée nationale; elles seront nommées par les gouvernements, après que ceux-ci se seront préalablement entendus avec une commission de 30 membres, choisis à cet effet par l'Assemblée nationale, et leur nomination devra être approuvée par cette dernière.
3. Le directoire fédéral est chargé :
a) De proclamer et d'exécuter les résolutions prises par l'Assemblée constituante et approuvées par lui;

1) De rendre les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois de l'empire;

2) De prendre la direction supérieure de tous les moyens de défense et de nommer le généralissime de toutes les troupes fédérales;

3) De pourvoir à la représentation internationale de l'Allemagne, de nommer des ministres et des consuls.

4. Pour les questions de la guerre et de la paix, et pour ce qui concerne les traités avec les puissances étrangères, le directoire fédéral prendra ses résolutions de concert avec l'Assemblée nationale.

5. Le directoire fédéral exerce son pouvoir au moyen de ministres nommés par lui, et qui sont responsables à l'Assemblée nationale. Toutes ses ordonnances, pour avoir de la valeur, devront être contresignées au moins par un ministre responsable.

Le directoire fédéral nommé à cet effet :

- 1) Un ministre pour les affaires étrangères;
2) Un ministre de la guerre et de la marine;
3) Un ministre de l'intérieur;
4) Un ministre des finances;
5) Un ministre pour l'agriculture, l'industrie, le commerce et les travaux publics.

6. Les ministres ont le droit d'assister aux débats de l'Assemblée nationale et d'être entendus toutes les fois qu'ils en feront la demande; mais ils ne peuvent voter dans l'Assemblée nationale que s'ils en sont membres. Un membre du directoire fédéral ne peut être en même temps membre de l'Assemblée nationale.

7. Dès que la constitution pour l'Allemagne sera achevée et mise à exécution, les fonctions du directoire et de ses ministres cesseront.

FRANCFORT, 9 JUIN. — Dans sa séance d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale a rendu l'arrêté suivant :

L'Assemblée nationale allemande déclare que l'affaire du Schleswig étant une affaire allemande, appartient à sa sphère d'action et exige qu'il soit pris des mesures énergiques pour terminer la guerre avec le Danemark, mais que dans la conclusion de la paix avec le Danemark, on s'attachera à garantir les duchés de Schleswig et de Holstein, et l'honneur de l'Allemagne.

Une autre proposition de M. Waitz, tendant à ce que le traité de paix à conclure soit ratifié par l'Assemblée nationale, a été rejeté par 205 voix contre 200.

— Les nouvelles de Berlin du 9 juin mandent que les désordres se renouvellent journellement dans cette ville. Ce jour même la foule avait menacé le ministre des affaires étrangères qui se trouvait dans les châtaineries. Le correspondant de l'Organe de Cologne dit que sa vie s'est trouvée un instant en danger. Un député a également été maltraité par les étudiants.

Nouvelles de Pologne.

(Corresp. particulière du Journal de La Haye.)

VARSOVIE, le 31 Juin.

Depuis ma dernière communication rien d'important ne s'est passé dans le royaume, ni dans les provinces occidentales de l'empire. L'ordre et la tranquillité ont été partout maintenus.

Sur nos frontières, dans le grand-duché de Posen, l'insurrection a été en grande partie comprimée par les troupes prussiennes. Les débris d'anciennes bandes se livrent encore à des dévastations. On avait signalé un rassemblement assez considérable à proximité de notre ligne de délimitation. L'aspect de nos troupes a fait renoncer les pillards à l'intention de violer notre territoire.

Depuis le bombardement de Cracovie, provoqué par un soulèvement populaire contre l'armée autrichienne, l'ordre matériel est maintenu dans cette ville. En Galicie on ne nous signale qu'une grande agitation dans les esprits, contenue par l'autorité du gouvernement et la profonde division qui se manifeste entre la classe des agriculteurs et celle des possesseurs du sol et de leurs agents. Les paysans rapportent à l'empereur d'Autriche seul l'affranchissement qui leur a été accordé.

Il semble donc que nous pouvons compter sur le maintien de la sécurité sur nos frontières. D'ailleurs, l'armée impériale, organisée déjà sur le pied de guerre et concentrée, est là pour nous répondre que toute attaque de quelque côté qu'elle vienne, sera promptement punie.

Les feuilles étrangères ont mentionné une condamnation pour excitation à la révolte. Le fait est vrai. Un ancien maître d'école a essayé à la Cathédrale, alors remplie de monde, un appel aux armes et à un soulèvement en

**Polonais**... de Poser. Il a été arraché de la chaire...  
**Neuvelles de France.**

Une correspondance de Paris, en date du 10 juin, nous fournit les détails suivants sur la physionomie que cette capitale présente en ce moment :

L'anarchie est dans les rues, l'anarchie est au pouvoir. Cela ne durera pas! cela ne peut pas durer! c'est insoutenable! Ce cri est dans toutes les bouffées, il exprime la situation. Hélas! la situation n'est pas belle en effet, et la république, à laquelle les dix-neuf vingtièmes de la France s'étaient ralliés de si bonne grâce, est fort mal servie par nos grands hommes de la veille. Quel dommage pourtant. Le peuple français est si bon enfant, on a fait si bon marché de lui qu'il faut vivement être frappé d'un simple aveuglement pour ne savoir pas mieux le conduire. — Voyez avec quelle adorable naïveté il se laisse faire depuis quatre grands mois, quatre longs mois! — Vous voulez de l'argent! Paisez à pleines mains dans nos bourses.

— Vous n'en avez pas assez? Pantes hard sur les caisses d'épargne ou nous avons déposé le produit de nos sueurs. Vous en faut-il encore? Salut à votre impôt extraordinaire de 45 p. c.; qu'il soit le bien venu! Prenez les chemins de fer par-dessus le marché, prenez toutes les places pour vous et vos amis sablez le champagne et le bordeaux; mais pour Dieu, donnez-nous la paix, l'ordre, la sécurité, ranimez le travail, rendez un peu la vie au commerce, à l'industrie, et ne nous obligez pas à faire le pied de grue pour et nuit pour défendre nos intérêts et nos propriétés contre des bandits dont quelques meneurs, dit-on, se sont glissés même au milieu de vous, et, sans aucun doute, à votre insu, ou du moins malgré vous.

Franchement, peut-on être plus raisonnable, plus accommodant que ce bon peuple de France? Il abandonne tout ce qu'il possède, il se soumet à des sacrifices dont la seule idée lui eût paru absurde, et que lui donne-t-on en échange? Rien, rien que le trouble, l'anarchie, la ruine; et lorsqu'il se plaint, on lui répond: Tu es un réactionnaire, un bourgeois! Tu as plus de souvenirs que de principes.

Ah ça mais, dit-il aujour d'hui presque en colère, la plaisanterie est trop forte. Il faut que cela finisse, Messieurs du pouvoir exécutif. Si vous ne pouvez pas me gouverner, allez-vous en et faites place à d'autres qui sauront faire marcher un peu mieux la république. Vous ne criez si haut contre les réactionnaires que pour cacher votre impuissance à conduire le char qui précède à votre malade, qui est embourbé et va rouler à reculons dans la fondrière, d'un personnage peut-être ne pourra le retirer. — La vérité est, que tout va de mal en pis. Le pouvoir exécutif, paralysé, d'un côté, par la mollesse, de l'autre par des influences occultes, ne s'entend pas à l'Assemblée nationale. M. Bastide, à la loyauté duquel on se plaît généralement à rendre hommage, ne garde son portefeuille que par un sentiment de convenance que chacun comprend. Il est tout prêt à le déposer.

Nos représentants commencent à se fâcher, et nous ne serions pas étonnés de voir un changement qui est déjà le sujet de tous les conversations. Les hommes si malades qu'il est tout naturel que nous voulions leur donner la parole. Le pouvoir exécutif est torturé par les élections. Hier, le général Bonaparte (Thiers) est la menace fantôme s'asseyant au banquet d'Hamlet. Bonaparte! mais c'est un outrageant défi que les électeurs indignés lui jettent à la face. Quoi! le prince Louis qu'il avait proscrit, il y a deux mois à peine, va surgir au sein de l'Assemblée nationale! Cela n'est pas possible!

Oh! oui, c'est possible. Il entrera dans l'enceinte législative, quoique vous cherchiez et peut-être parce que vous cherchez, en ce moment, les moyens de lui en faire fermer les portes. Tout le monde est curieux de savoir comment vous vous y prendriez pour cela. Voulez-vous, en dépit de 88,000 électeurs, au mépris du suffrage universel, maintenir l'art. 6 de la loi du 10 avril 1832? Allons donc, vous ne le pouvez pas! Voilà la situation que votre impuissance faite. Rebrez-vous donc! — Le attentent que vous avisez, les 88,000 électeurs de Bonaparte vont lui offrir un banquet sous les frais ombrages d'Auteuil où se trouve à présent l'impérial républicain. Faites contre fortune bon cœur, et prenez-y votre place. Qui sait ce que nous réserve l'avenir? Le sort est comme la nation française... Il est changeant.

La soirée d'hier a été plus tumultueuse que les précédentes. Au signal parti d'un café situé près de la porte St-Denis, les émeutiers se sont dirigés de nouveau vers la quantité St-Georges, où est la résidence de M. Thiers. La troupe et la garde mobile ont fait bonne contenance et sont parvenues à l'enfermer rebrousse chemin. Une multitude de citoyens, indignés du ravouvement de ces déplorables scènes, ont arrêté bon nombre de ces factieux. Une collision qui n'a pas eu de résultats appréciables, a eu lieu près de Notre-Dame de Lorette. L'hôtel de M. Thiers a été gardé par la troupe, une partie de la nuit. — Quand viendrons-nous mettre un terme à cette odieuse anarchie.

Le gouvernement s'il n'a été informé par ses envoyés qu'il ne doit s'attendre ni à être reconnu par aucun puissance étrangère, ni à obtenir secours. Il se trouve donc dans une situation très fâcheuse, sans soldats, sans ressources, sans finances, et débarrassé par le roi de Naples, qui a une armée disciplinée. Avec quelques milliers d'hommes qu'on pourrait facilement débaucher, à une proclamation de l'empereur, on prendrait cette ville et l'on mettrait en fuite le président, ministres, pairs, et députés, sans rencontrer aucun obstacle, tant est grande la démoralisation du pays.

**Fonds publics et Bulletins de Bourse.**

BERLIN, 9 JUI. — Les cours de toutes les actions de chemins de fer ont encore fléchi aujourd'hui; par suite les transactions ont été beaucoup plus restreintes que ces jours derniers; aux cotes réduites il se manifestait cependant un peu de faveur. Les fonds étrangers ont suivi la réaction et ferment aussi en baisse. Les obligations de l'Etat ont haussé d'une fraction; par contre il y a une baisse de 1 % sur les actions de la Banque.

VIENNE, 7 JUI. — La hausse dans les fonds publics, doit être exclusivement attribuée à la publication du manifeste de l'Empereur. — Le prix de l'or a encore fléchi de 1 %.

PARIS 10 JUI. — Les affaires sur nos fonds ont été très calmes; le 5 p. c. a varié entre 46 et 45-25, il reste à 45-50, en hausse de 25 c. sur hier; le 6 p. c. a fait 66-25 et 67-50 et reste à 67-75, également en hausse de 25 c.

Les actions de la banque de France sont remontées de 35 fr. à 1260. Celles de la Banque d'Alger ont été faites à 700, les obligations de la ville ont baissé de 5 fr. à 1175. Les bons du trésor ont été négociés de 22 à 23 p. c.

A terme, le 3 p. c. ferme à 45-75, et le 5 p. c. à 66-75, il n'y a eu aucune nouvelle.

Chemins de fer: il y a hausse de 2-50 sur le Bordeaux, de 1-45 sur le Rouen, le Marseille, le Centre et le Nord. Il y a baisse de 3-75 sur le Lyon et de 1-25 sur les autres chemins de fer. Les actions de la ville ont baissé de 5 fr. à 1175.

Fonds étrangers: Les 5 0/0 belges (1840 et 1842) ont baissé de 1/40 Q et la rente de Naples de 1 0/0. L'emprunt romain est monté de 1 1/2 0/0 à 57 1/2. Celui du Piémont reste à 519. Il n'y a eu aucune nouvelle.

LONDRES, 9 JUI. — La liquidation sur les consol, a absorbé aujourd'hui l'attention des habitués de la bourse, et par suite des opérations des spéculateurs à la baisse, les prix ont baissé de 1/2, 1 1/4 p. c. Les consol ont fait au comptant 84 1/4, 1/8, 3/8, 3/4 1/8; en compte de juillet 84 1/8, 1/4, 1/4.

Bons de l'échiquier 38, 36, 40 c. de prime. — Fonds étrangers: Espagne 5 p. c. 11 7/8, 12 1/8, pass. 3 3/8. Hollande 4 p. c. 63 7/8. —

MADRID, 5 JUI. — 5 p. c. 21 1/2 P. (après la bourse: 21 3/8 A.) — 5 p. c. 13 1/4 P. (après la bourse: 13 1/8 A.) — Dette sans intérêt 5 1/4 P. (après la bourse: 5 A.) — Titres provinciaux 3 3/4 P. — Banque de St-Ferdinand 72 A. 74 P. — Changes: Paris 4-50 P.; Londres 42-50 P.

**Bourse de Paris du 10 juin.**

3 p. c. au compt.	45 50	Belg. 3 p. c. 1840	Par. Vers. d. d.	120
» fin cour.	45 75	» 2 1/2 1845	» Orléans	570
Emprunt 1837		Société génér.	» Rouen	415 75
» fin cour.		Exp. d'été act.	» Paris Nord	385 75
5 p. c. au compt.	67 75	» 1/2 1840	» Strasbourg	360 75
» fin cour.	68 00	» 1/2 1845	» Lyon	350 00
Banque de France	1280	» 1/2 1850	» Indre	195 00
Caisse d'Alger	700	» 1/2 1855	» Gt. Montg.	
Belg. 5 p. c. 1840	66 1/2	» 1/2 1860		
» 5 p. c. 1842	66 1/2	» 1/2 1865		
» 4 1/2 1844		» 1/2 1870		

**FRANCOF. 9 JUI. BERLIN 9 JUI. VIENNE 9 JUI.**

Métalliques...	56 1/2	Obligat. 3 1/2 1869 à 70	Métalliques...	57 1/2
» 4 1/2 1869	57 1/2	Kuss (Botha)	» 4 1/2 1869	57 1/2
» 3 1/2 1870	57 1/2	Dito Siegl.	» 3 1/2 1870	57 1/2
» 2 1/2 1871	57 1/2	Ch. de fer rhen.	» 2 1/2 1871	57 1/2
Banque...	930-950	» At. Maest.	» 1 1/2 1872	57 1/2
Emp. 1834 2500	97 00	Dito de la S. M.	» 1 1/2 1873	57 1/2
» 1839 2500	58 00	Ranque de Prus.	» 1 1/2 1874	57 1/2
Hollande 2 1/2	44 1/2	Hollande 2 1/2	» 1 1/2 1875	57 1/2
Espagn. d. int.	16 1/2	Lot. de Pol. 500	» 1 1/2 1876	57 1/2

**Changes**

Amst. court.	100 1/2	Amst. court.	143 1/2	Amsterdam	100
» 2/m.	100 1/2	» 2/m.	142 1/2	» Augbourg	100
Berlin court.	101 1/2	Hamb. court.	150 1/2	» Francfort	100
» 2/m.	101 1/2	» 2/m.	149 1/2	» Hambourg	100
Hamb. court.	87 1/2	A Londres 3/m.	62 1/2	» Londres	100
» 2/m.	86 1/2	A Paris 2/m.	81 1/2	» Paris	100
Londres court.	121 1/2	A Vienne 2/m.	56 28		
» 2/m.	119 1/2	» 2/m.	56 28		
Paris codif.	94 1/2	» 3/m.	56 28		
» 3/m.	94 1/2	» 3/m.	56 28		
Vienne court.	104 1/2	» 3/m.	56 28		

**Bourse de Londres du 9 juin. — 7 heures.**

Argent.	Papier.	Argent.	Papier.
Consols Comp.	84 1/2	Brésilien	65 1/2
Dito en liquid.	84 1/2	» 1/2 1869	65 1/2
Belges	58	Dito 3 p. c.	22
Hollande 5 p. c.	62 1/2	Dito différée	3
Dito 4 p. c.	62 1/2	Mexico	15
Dito 1/2 p. c.	42	Russie	80
Péruviens	33	Colombie	80
4 p. c. portug.	16	Danica	63
5 p. c. dit. 1834	17		